Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202532-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22**	**Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 24 **Puis 25 à compter du point 2**	**Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY. **Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance.

3 -TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX AU 01/01/2026 ANNEXE

Rapporteur : Myriam GOHIER

Les tarifs en vigueur ont été examinés pour une application au 1er janvier 2026. Le détail des tarifs est joint à la présente délibération. En bureau municipal du 17 novembre 2025, il a été décidé une augmentation des tarifs municipaux de l'ordre de 1%, proche de l'inflation. Certains tarifs seront gelés et d'autres connaitront une progression plus conséquente.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'adopter** les tarifs communaux tels que présentés dans les tableaux ci-annexés ;
- **de valider** le fait que les tarifs de location de salles et équipements divers s'y trouvant s'appliquent pour toute réservation faite après le 1er janvier 2026,
- **de valider** le fait que les tarifs des encarts sur le bulletin municipal soient applicables pour toute réservation faite après le 1er janvier 2026,
- **de donner tous pouvoirs** à Madame le Maire pour mettre en œuvre cette décision qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les tarifs communaux tels que présentés dans les tableaux ci-annexés ;
- **valide** le fait que les tarifs de location de salles et équipements divers s'y trouvant s'appliquent pour toute réservation faite après le 1er janvier 2026,
- **valide** le fait que les tarifs des encarts sur le bulletin municipal soient applicables pour toute réservation faite après le 1er janvier 2026,
- **donne tous pouvoirs** à Madame le Maire pour mettre en œuvre cette décision qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202532-DE

- **autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.
  - *votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

